

SICTOM de Brou Bonneval Illiers-Combray (SICTOM BBI)

Reconstruction de la déchèterie d'Illiers-Combray



Pièce n°2 – Description du projet

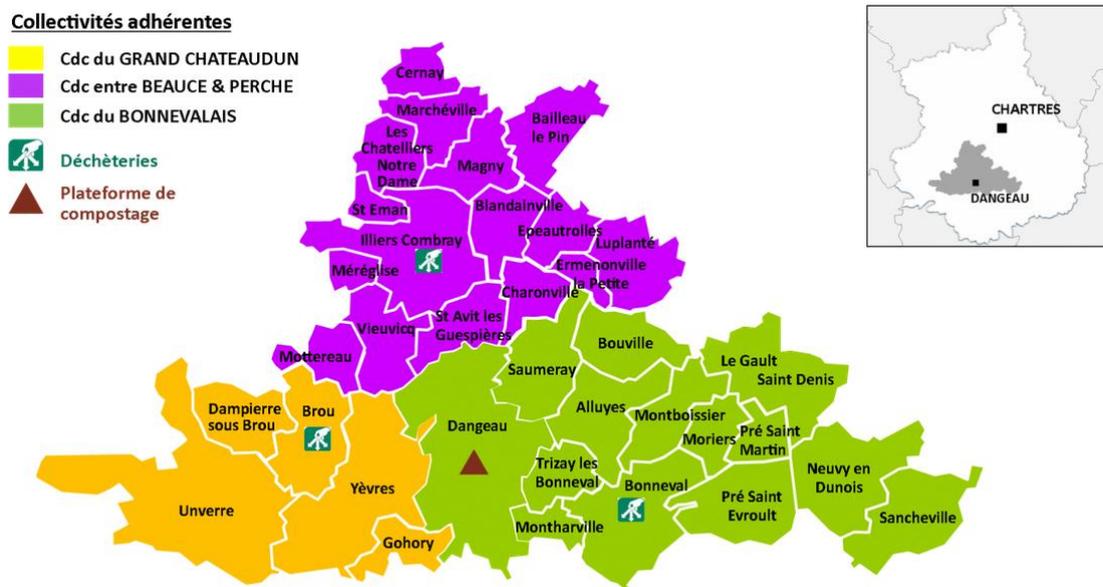
SOMMAIRE

1. Objet de la demande	4
2. Synthèses des rubriques visées.....	5
3. Emplacement de l'installation.....	6
4. Présentation de l'installation	8
4.1 Description du futur site.....	8
4.2 Effectif.....	9
4.3 Quantités de déchets réceptionnés.....	10
4.4 Déchets admis dans la déchèterie	10



Le SICTOM BBI est composé de 35 communes réparties sur 3 Communautés de communes du département de l'Eure-et-Loir : la Communauté de communes du GRAND CHATEAUDUN (5 communes), la Communauté de communes entre BEAUCE & PERCHE (16 communes) et la Communauté de communes du BONNEVALAIS (14 communes).

Le SICTOM BBI exerce la compétence de gestion de ses déchèteries sur l'ensemble de ses 35 communes, regroupant un total de 26 973 habitants (INSEE 2018). A ce titre, le SICTOM BBI gère un ensemble de 3 déchèteries, situées sur les communes d'Illiers-Combray, Brou et Bonneval.



Réalisation : SICTOM BBI

Carte 1 : Cartographie du territoire du SICTOM BBI

La fonction « déchèterie » a particulièrement évolué ces dernières années et les attentes des usagers sont différentes, marquées par une volonté de plus en plus affichée de plus de tri et de recyclage. Par ailleurs, la nouvelle réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) vient bouleverser l'organisation des déchèteries, qui ne sont aujourd'hui plus aux normes et vieillissantes. En parallèle, la production de déchets en déchèteries, et singulièrement celle des encombrants, ne cesse de croître.

Dans ce contexte, le SICTOM BBI a validé la mise en œuvre d'un Schéma Directeur des Déchèteries (SDD) qui prévoit l'évolution du parc de déchèteries afin d'améliorer la captation et la valorisation des déchets.

La reconstruction de la déchèterie d'Illiers-Combray, permettra d'accueillir de nouveaux flux tel que le plâtre, le réemploi et les nouvelles filières REP, ainsi que d'améliorer l'information et la sécurité des usagers, conformément à la réglementation des ICPE. Sur ce site sera mis en place un stockage en alvéole des déchets végétaux et gravats, afin d'amender le service aux usagers et aux professionnels. Enfin, un élargissement du haut de quai et des espaces de stockage des déchets, conduira à l'optimisation des circulations et des déplacements à pied.

La reconstruction de la déchèterie de Illiers-Combray permet au SICTOM BBI de répondre à plusieurs objectifs :

- **Réceptionner dans un contexte réglementaire et de sécurité** optimale l'ensemble des flux de déchets,
- **Développement de nouveaux flux de collecte** : plâtre, réemploi...,
- **Améliorer les conditions de stockage des déchets**, du matériel, ainsi que les équipements et bâtiments mis à disposition de l'agent et des usagers,
- **Prévoir le stockage à plat** des déchets végétaux et gravats,
- **Répondre à l'arrivée de nouvelles REP**,
- **Mise en place d'un dispositif de contrôle d'accès**,

Les aménagements prévus dans le cadre de la restructuration de la déchèterie permettront de satisfaire ces objectifs.

La reconstruction de la déchèterie d'Illiers-Combray se fera sur le site de la déchèterie existante, ainsi que sur la parcelle attenante à la déchèterie, afin d'étendre sa surface. De ce fait, le présent dossier a pour objectif de présenter les aménagements qui seront réalisés, afin d'obtenir l'autorisation d'exploiter l'installation en **Enregistrement**.

Les aménagements présentés seront conformes aux articles L181-14 et R181-46 du Code de l'Environnement.

2. SYNTHÈSES DES RUBRIQUES VISEES

Le tableau suivant synthétise les rubriques de la nomenclature concernées par le projet :

Rubrique	Capacité maximale	Classement
2710-1	4,5 t	Déclaration
2710-2	556 m ³	Enregistrement

L'objet de ce dossier est de présenter les aménagements qui seront réalisés sur le site de la déchèterie d'Illiers-Combray, afin de valider le projet au sens des articles L181-14 et R181-46 du Code de l'Environnement

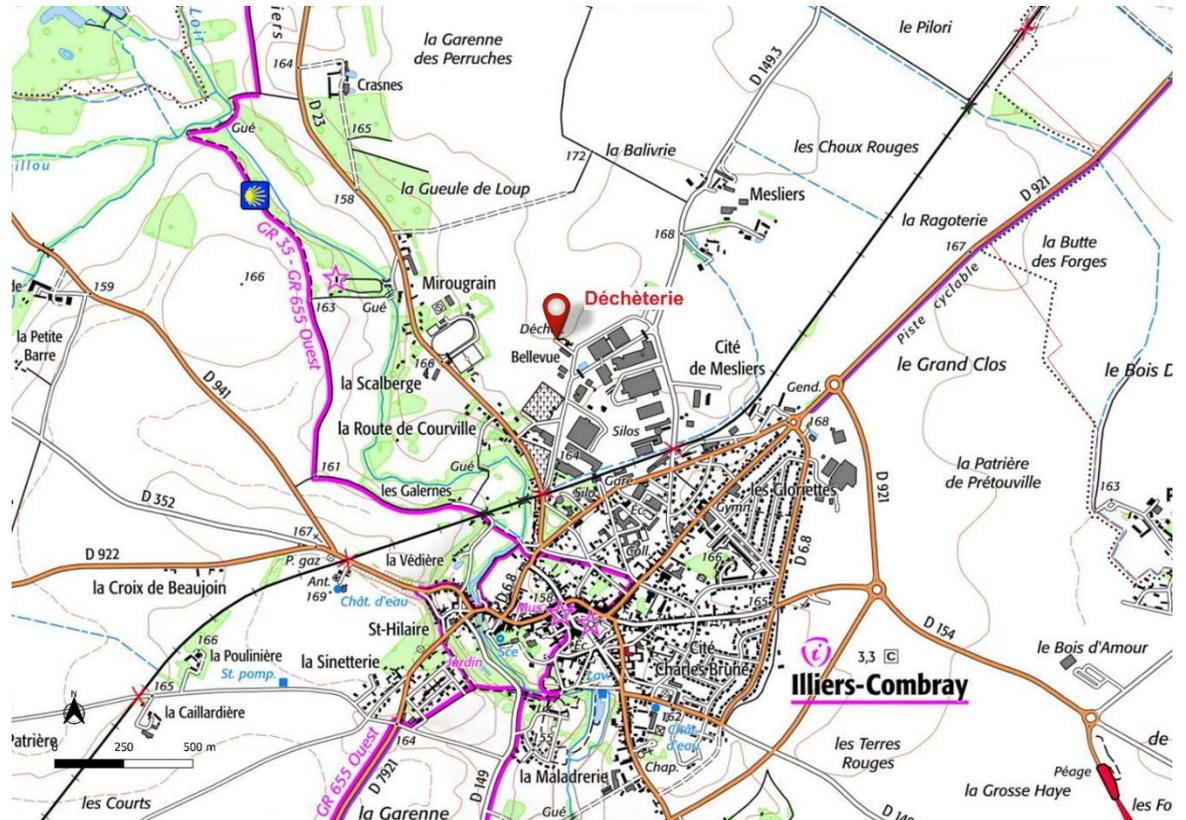


3. EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION

Le site de la déchèterie d'Illiers-Combray est situé au Nord de la Commune.

L'adresse de la déchèterie est la suivante :

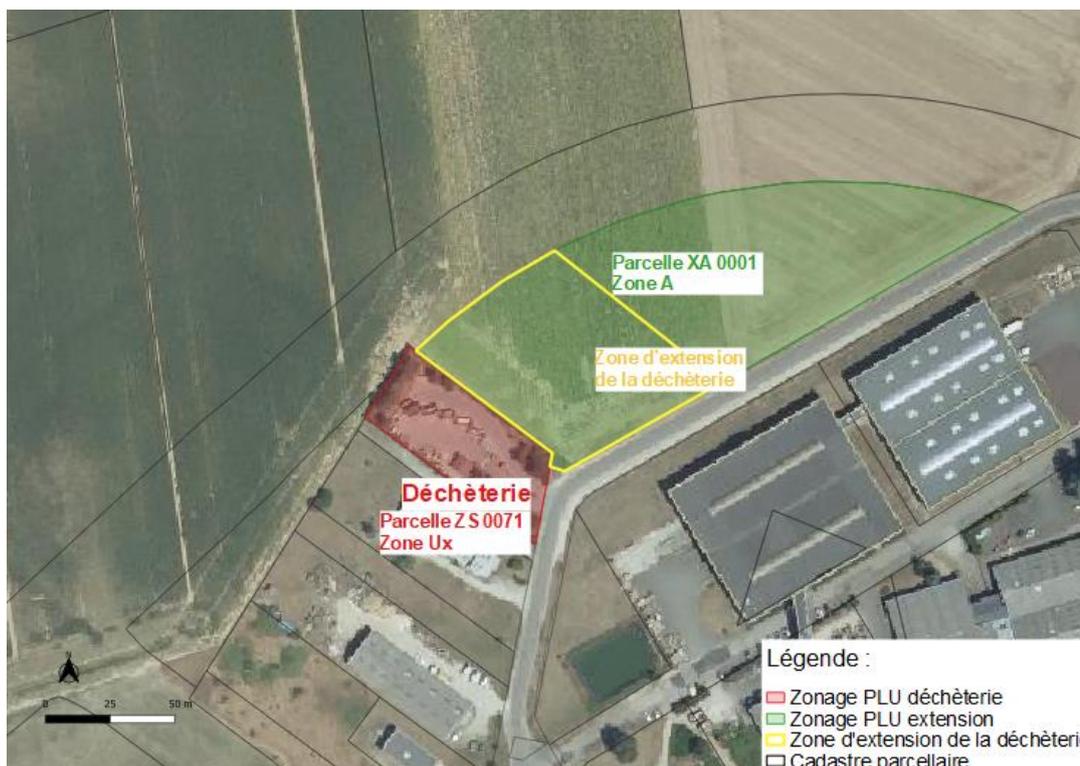
5 Rue des Tilleuls, 28120 Illiers-Combray.



Carte 2 : Localisation de la déchèterie de Illiers-Combray

La déchèterie existante d'Illiers-Combray est située sur la parcelle ZS 0071, classée en zone Ux du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de la Communauté de Commune « Entre Beauce & Perche ».





Carte 3 : Classement des parcelles de la déchèterie

Dans le cadre de la mission de maîtrise d'œuvre pour la restructuration de la déchèterie, une nouvelle zone a été arpentée (en jaune sur la *carte 3*) pour permettre l'aménagement de la future déchèterie. Ce bornage est situé sur la parcelle XA 0001, classée en zone A du PLUi.

Selon le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de Commune « Entre Beauce & Perche », la zone « Ux » est destinée aux activités économiques qui peuvent être à caractère commercial ou artisanal. La zone A, quant à elle, correspond aux terrains à protéger où l'activité agricole est dominante. Cependant, le PLUi autorise « les constructions et installations nécessaires aux services publics et d'intérêt collectif », dans la zone A.

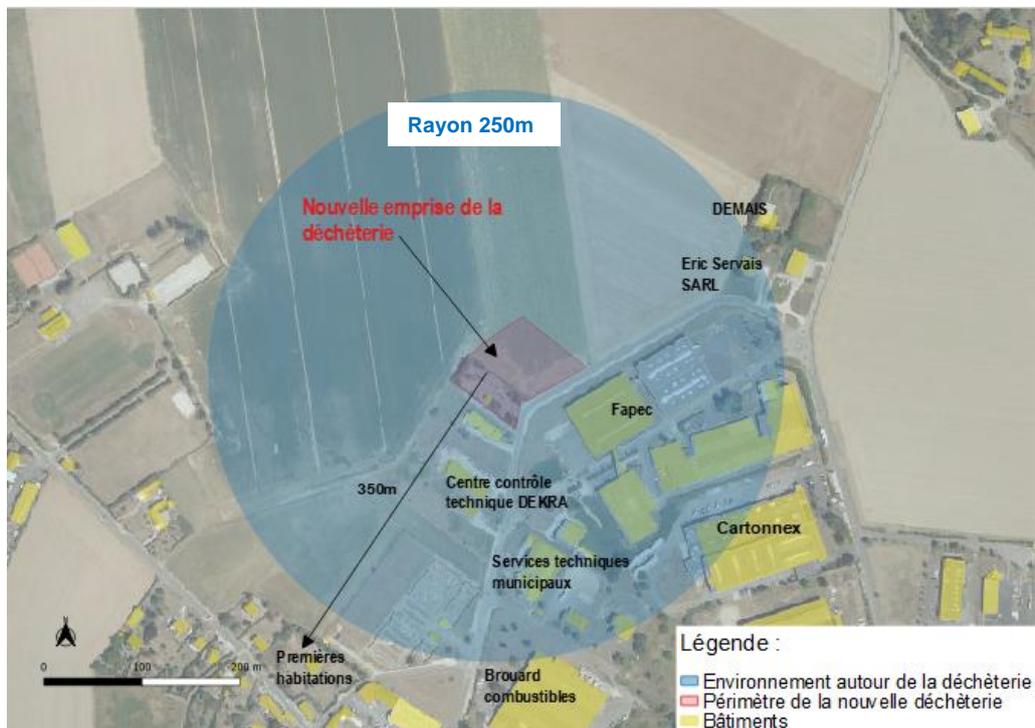
La déchèterie d'Illiers-Combray étant assimilée à une construction technique d'intérêt collectif, cet équipement est donc autorisé sur ces parcelles.

Des dispositions particulières seront prises afin de respecter les prescriptions de la zone « Ux » et de la zone « A » du PLUi de la Communauté de Commune « Entre Beauce & Perche ». Le détail des dispositions mises en place vis-à-vis de ces prescriptions sont détaillées dans le chapitre 11 du présent document.

Les aménagements projetés respectent les préconisations des articles R512-46-1, R512-46-2 et R512-46-4 du Code de l'environnement vis-à-vis du régime d'Enregistrement au titre des ICPE.

En outre, une partie de la commune d'Illiers-Combray est en Site Patrimonial Remarquable régi par une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine. Pour autant, la future déchèterie ne se trouve pas dans le périmètre Site Patrimonial Remarquable. Par conséquent, nul besoin de se référer au règlement de l'AVAP pour réaliser les travaux de restructuration.

En conclusion, la réhabilitation de la déchèterie d'Illiers-Combray entre dans le cadre des constructions autorisées par le PLUi sur ce type de parcelle.



Carte 4 : Environnement autour de la déchèterie

La déchèterie est localisée dans une zone industrielle et entourée de champs agricoles. Les entreprises que l'on trouve dans le rayon de 250m autour de la déchèterie sont spécialisées dans le secteur d'activité de la fabrication de meubles de bureau et de magasin (Fapéc), du contrôle technique (Dekra), des travaux d'installation électrique (Eric Servais SARL), ou encore des service techniques municipaux.

On peut noter que les premières habitations se situent à environ 350m autour du site.

Au vu de la nature des activités aux alentours de la déchèterie, de l'éloignement des premières habitations et de la non modification des activités de la déchèterie, le projet de restructuration de celle-ci n'aura pas d'impact ni de nuisance sur ces activités.

4. PRESENTATION DE L'INSTALLATION

4.1 Description du futur site

Le projet de reconstruction de la déchèterie d'Illiers-Combray vise à réorganiser complètement le site existant, puisqu'il est prévu de détruire le local gardien ainsi que les quais existants, afin d'optimiser les circulations, agrandir la largeur du haut de quai et ajouter une zone de dépose au sol des déchets verts et gravats.

Les aménagements sont les suivants :

- **Créer un local agent** (bâtiment modulaire) de type conteneur maritime, comprenant un bureau, un coin restauration (kitchenette, réfrigérateur...), vestiaires et sanitaires (WC, douche) hommes/femmes non mixte en accessibilité PMR.

- Un espace de stockage pour le matériel en lien avec le contrôle d'accès et la vidéosurveillance.
- Un préau/auvent au niveau de la porte d'accès.
- Des ouvertures permettant une **bonne visibilité** sur le site tout en étant sécurisés (système anti-intrusion, barreaux...).
- Un système de chauffage.

Ce nouveau local va permettre d'améliorer considérablement les conditions de travail de l'agent et de se conformer aux prescriptions du Code du travail ;

- **Aménager 2 places de stationnement** pour l'agent ;
- **Créer un local technique** permettant le stockage du matériel d'exploitation de l'agent (balai, pelle, brouette...) ;
- **Mettre en place un local DDS** de type conteneur maritime, respectant les dispositions réglementaires en matière de stockage des déchets dangereux ;
- **Mettre en place un local DEEE** de type conteneur maritime, respectant les dispositions réglementaires en matière de stockage des déchets dangereux ;
- **Mettre en place un local réemploi** de type conteneur maritime ;
- **Prévoir une zone de stockage** pour la matériauthèque ;
- **Prévoir un préau** pour accueillir les nouvelles filières REP ;
- **Aménager 8 quais** permettant la collecte du bois, du mobilier, du tout-venant, des métaux, du carton, du plâtre, des petits déchets verts ;
- **Mettre en place des garde-corps aux normes** sur l'ensemble des 8 quais créés ;
- **Aménager une zone de stockage** pour la collecte au sol des déchets verts et gravats ;
- **Mettre en place des équipements incendie** permettant d'assurer la sécurité incendie du site et respectant les réglementations (ICPE, Code du travail...).

Une zone supplémentaire accueillera des points d'apport volontaires afin de collecter les emballages ménagers, le verre et le textile.

4.2 Effectif

Le SICTOM BBI souhaite conserver un seul gardien sur le site de la déchèterie d'Illiers-Combray. Néanmoins, le local agent est aménagé de sorte à pouvoir accueillir un gardien supplémentaire, suivant les besoins liés à l'évolution du site.

Le personnel possède le matériel de protection individuelle suivant :

- tenue de travail ;
- gants ;
- chaussures de sécurité ;
- écran facial, tablier et gants à manchette (spécifique à la manutention des DDS).

Des produits d'hygiène du corps sont mis à leur disposition.

Un rince œil est également à leur disposition dans le local gardien.

Le personnel de la déchèterie est formé au métier d'agent de déchèterie (accueil du public, manipulation des déchets dangereux). Le SICTOM BBI prévoit l'ensemble des formations et recyclages de formation nécessaires à la sécurité des agents.

4.3 Quantités de déchets réceptionnés

Les tonnages collectés sur la nouvelle déchèterie d'Illiers-Combray ne devraient subir que très peu de modifications par rapport à la situation actuelle. Notre aménagement vise plutôt à améliorer la manière dont les déchets seront collectés et recyclés.

Les tonnages collectés sur la déchèterie actuelle d'Illiers-Combray, en 2021 et 2022 sont les suivants :

		Végétaux	Gravats	Encombrants	Bois	Mobilier	D3E	Métaux	Carton	DDS	Batteries	Pneus	Huiles (vidange)	Piles	Lampes	Cartouche	Capsules café	Films PEBD	Huiles (alimentaires)	textile	Radiographie	TOTAL
Illiers - Combray	2021	829,11	1255,70	760,16	328,82	273,38	112,47	155,12	48,70	13,45	2,20	5,11	5,22	0,58	0,34	0,10	0,43	x	0,40	12,87	0,06	3804,19
	2022	763,02	1016,82	692,28	269,56	217,74	112,47	106,50	50,02	15,48	1,44	4,07	5,31	0,96	0,34	0,20	x	x	0,34	8,94	0,03	3265,50

4.4 Déchets admis dans la déchèterie

La nomenclature des déchets est définie par le décret n°2002-540 du 18 avril 2002, relatif à la classification des déchets (en application des articles R 541-7 à 11 du Code de l'Environnement) issue de la décision 2000/532/CE de la Commission Européenne du 3 mai 2000.

La liste non exhaustive des déchets admis sur la déchèterie d'Illiers-Combray selon la nomenclature européenne des déchets :

Code déchet	Libellé du déchet
03	DECHETS PROVENANT DE LA TRANSFORMATION DU BOIS ET DE LA PRODUCTION DE PANNEAUX ET DE MEUBLES, DE PATE A PAPIER, DE PAPIER ET DE CARTON
03 01	Déchets provenant de la transformation du bois et de la fabrication de panneaux et de meubles
15	EMBALLAGES ET DECHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATERIAUX FILTRANTS ET VETEMENTS DE PROTECTION NON SPECIFIES AILLEURS
15 01	Emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément)
15 01 01	Emballages papiers/cartons
15 01 02	Emballages en plastiques
15 01 03	Emballages en bois
15 01 06	Emballages en mélange
15 01 07	Emballages en verre
15 01 10*	Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
15 02	Absorbants, matériaux filtrants, chiffons d'essuyage et vêtements de protection

15 02 02*	Absorbants, matériaux filtrants (y compris les filtres à huile non spécifiés ailleurs), chiffons d'essuyage et vêtements de protection contaminés par des substances dangereuses
16	DECHETS NON DECRITS AILLEURS DANS LA LISTE
16 06	Piles et accumulateurs
16 06 01*	Accumulateurs au plomb
16 06 05	Autres piles et accumulateurs
20	DECHETS MUNICIPAUX (DECHETS MENAGERS ET DECHETS ASSIMILES PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SEPARÉMENT
20 01	Fractions collectées séparément (sauf section 15 01)
20 01 01	Papier et cartons
20 01 02	Verre
20 01 10	Vêtements
20 01 11	Textiles
20 01 13*	Solvants
20 01 14*	Acides
20 01 15*	Déchets basiques
20 01 19*	Pesticides
20 01 21*	Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure
20 01 23*	Equipements mis au rebut contenant des chlorofluorocarbones
20 01 25	Huiles et matières grasses alimentaires
20 01 27*	Peinture, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses
20 01 28	Peinture, encres, colles et résines autres que celles visées à la rubrique 20 01 27*
20 01 29*	Détergents contenant des substances dangereuses
20 01 33*	Piles et accumulateurs visés aux rubriques 16 06 01, 16 06 02 ou 16 06 03, et piles et accumulateurs non triés contenant ces piles
20 01 35*	Equipements électriques et électroniques mis au rebut contenant des composants dangereux (6), autres que ceux visés aux rubriques 20 01 21 et 20 01 23
20 01 36	Equipements électriques et électroniques mis au rebut autres que ceux visés aux rubriques 20 01 21, 20 01 23 et 20 01 35
20 01 37*	Bois contenant des substances dangereuses
20 01 38	Bois autres que ceux visés à la rubrique 20 01 37
20 01 39	Matières plastiques
20 01 40	Métaux
20 01 99	Autres fractions non spécifiées ailleurs





20 02	Déchets de jardins et de parcs (y compris les déchets de cimetière)
20 02 01	Déchets biodégradables
20 02 02	Terres et pierres
20 02 03	Autres déchets non biodégradables
20 03	Autres déchets municipaux
20 03 01	Déchets municipaux en mélange
20 03 07	Déchets encombrants
20 03 99	Déchets municipaux non spécifiés ailleurs

**Indique le caractère dangereux du déchet ou de l'un de ses composants*



Figure 1 : Plan de la déchèterie projetée